

PROCES-VERBAL

SEANCE DU 18 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le 18 Mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Aignan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation en date du 13 Mai 2026, sous la Présidence de Monsieur Guy GAUTIER, Maire.

PRESENTS : GAUTIER Guy, VALY Solène, SALAÜN Nicolas, GONNET Joëlle, LE CUNFF Loïc, RAGO Laurence, JOUANNO Thierry, FIAUT Maryline, CAIL Morgane, SAMB Arame, ROBINEAU Jordan.

ABSENTE EXCUSÉE REPRÉSENTÉE :

MEUNIER Anne ayant donné pouvoir à ROBINEAU Jordan

KERGAL Magali ayant donné pouvoir à VALY Solène

CADORET Gilles ayant donné pouvoir à GAUTIER Guy

ABSENT EXCUSÉE : CAIL Cédric

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Monsieur ROBINEAU Jordan a été nommé secrétaire.

Monsieur Guy GAUTIER, maire, ouvre la séance du jour.

Il soumet au conseil municipal le procès-verbal de la réunion du 09 avril 2026 (modifié et complété par les débats du point 1 concernant la création des commissions communales, suite à la demande de M. ROBINEAU Jordan et Mme SAMB Arame lors de la séance du 27 avril 2026) et demande s'il y a des observations.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 09 avril 2026 est approuvé, à l'unanimité.

Il invite ensuite les conseillers à se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 27 avril 2026 et à faire part d'éventuelles propositions de corrections ou modifications.

En l'absence de remarques, le procès-verbal du 27 avril 2026 est adopté.

Ordre du jour :

Informations diverses

- 1 – Commission communale des impôts directs
- 2 – Référent Atlas de la biodiversité intercommunal
- 3 – Correspondant incendie et secours
- 4– Subvention à Finanbulle pour la noctambullerie 2026
- 5- Questions diverses

INFORMATIONS DIVERSES :

- ⚡ Présentation du « PETIT JOURNAL » par les membres de la commission communication.

La création du projet est présentée par Mmes Christelle PRUVOT, Morgane CAIL et Joëlle GONNET sous la forme d'un diaporama PowerPoint, annexé au présent procès-verbal.

Exposé :

« Le petit journal » sera un magazine mensuel au format A5, imprimé en couleur recto-verso. La commune étant insuffisamment couverte par internet, certaines personnes n'ont pas accès aux supports numériques, il en est de même pour les personnes âgées qui n'utilisent pas l'informatique, une publication papier apparaît donc nécessaire.

Ce document présentera la vie locale. Il sera distribué à tous les habitants par les élus, répartis par secteur, ce qui représente environ 400 logements. L'objectif principal de cette distribution est de maintenir un contact humain afin de renforcer le lien entre les élus et les habitants. Ces visites favoriseront les échanges et permettront de repérer les personnes isolées, susceptibles de bénéficier d'un accompagnement.

Son contenu comportera des rubriques modulables en fonction de l'actualité et des besoins de chaque mois.

Concernant le budget, il n'y aura pas de surcoût par rapport aux années précédentes puisque ce mensuel remplacera le bulletin municipal de juillet. Il y aura ainsi 11 numéros par an pour un coût d'environ 57€/mois. Aucun « Petit Journal » ne sera publié en décembre, le bulletin municipal annuel de fin d'année étant maintenu.

En terme d'organisation, les informations devront être transmises à la commission Communication avant le 20 de chaque mois afin de permettre l'impression aux alentours du 25. Le 1^{er} numéro sera distribué en juin.

Exceptionnellement, en juillet de cette année, un numéro de 4 pages sera réalisé afin de ne pas modifier trop brusquement les habitudes des habitants, il présentera notamment le budget communal. À partir des années suivantes, ces informations budgétaires seront publiées dans le bulletin municipal de décembre.

✚ Travaux divers réalisés :

- ✓ **Log 6 du presbytère :** remplacement des radiateurs, des luminaires, travaux de peinture à la suite notamment d'un dégât des eaux. La locataire a intégré le logement le 1^{er} mai et se déclare très satisfaite de son état.
- ✓ **Logements situés 2 Rue du Blavet :** Un contrôle des installations gaz a été effectué dans les 4 logements par la société DEKRA.
Nicolas SALAÛN signale qu'une chaudière à gaz est en fin de vie et qu'il conviendra d'étudier les possibilités de son remplacement au regard de la réglementation en vigueur.
Il faudra également envisager, à terme, la réalisation des Diagnostics de Performances Énergétiques (DPE). Le cout estimé est d'environ 300 € par logement
- ✓ **Mairie :** Au 1^{er} étage, un bureau destiné au maire a été aménagé, il reste à rénover la petite salle de réunion.

✚ Circulation des engins agricoles :

À la suite du signalement de plusieurs habitants concernant la circulation des engins agricoles (vitesse excessive, surcharge et usage du téléphone au volant), une réunion a été organisée par les élus. Un courrier a été adressé aux entreprises concernées afin de les sensibiliser à ces problématiques, et leur demander d'installer des panneaux de signalisation à chaque site où se déroulent des travaux agricoles et leur rappeler les règles de sécurité que leurs employés doivent respecter. Des messages de prévention seront également publiés sur les supports de communication de la commune.

- ✚ Le retours des campeurs et camping-caristes sont globalement très positifs, notamment en ce qui concerne la propreté des sanitaires et la qualité d'entretien des 2 sites.
- ✚ Un panier de basket sera installé prochainement dans la cour de l'école. Cet équipement a été offert par le Club de basket de Guerlédan.
- ✚ Monsieur le Maire organise avec les adjoints et Magali KERGAL, référente de la commission socio-culturelle, des entretiens avec les associations communales afin de faire un point sur leurs activités, leurs projets et leurs besoins
- ✚ La gestion des déchets doit être améliorée. Il sera demandé à Pontivy Communauté la mise en place de conteneurs supplémentaires (à clé), une amélioration de la signalétique ainsi qu'une adaptation de la fréquence des collectes pendant la période estivale.

ORDRE DU JOUR

1 – COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS – CCID (Délibération 37/2026)

Conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts Directs (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission est composée :

- Du Maire ou d'un adjoint délégué, Président de la commission ;
- De 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants pour les communes inférieures à 2000 habitants

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, PROPOSE une liste de 12 contribuables susceptibles de devenir commissaires titulaires et 12 contribuables susceptibles de devenir commissaires suppléants.

Parmi cette liste 6 commissaires titulaires et leurs suppléants seront désignés par le Directeur des Services Fiscaux.

TITULAIRES :

N°	Nom Prénom	Adresse	
1	LE SOURNE Jean Pierre	18 Botplançon	ST AIGNAN
2	CORBEL Fernande	4 Bas Botcol	ST AIGNAN
3	CROIZÉ Daniel	15 Botplançon	ST AIGNAN
4	GUILLOUX Michel	2 Suilherf	ST AIGNAN
5	JOUANNO Thierry	3 Guergane	ST AIGNAN
6	CAIL Martine	8 Guergane	ST AIGNAN
7	LE GALLO Gilles	1 Botnohen	ST AIGNAN
8	RAULT Marcel	7 Rue de pontivy	ST AIGNAN
9	VANDERPLANCKE Jérémy	24 Rue de la Lande	ST AIGNAN
10	ROBINEAU Jordan	4 Malvran	ST AIGNAN
11	GUIGUENO Michel	8 Rue du Presbytère	ST AIGNAN
12	LE GARFF Laurence	3 Le Cloistre	ST AIGNAN

SUPPLEANTS :

N°	Nom Prénom	Adresse	
1	RIDEZ Christiane	6 Rue du terrain des Sports	ST AIGNAN
2	PERAN Pierre-Louis	6 Le Quinquis	ST AIGNAN
3	YSOPT Jean-Louis	5 Languilloux	ST AIGNAN
4	HEURTEBIS Jean-Yves	7 Botponal	ST AIGNAN
5	RAULT Hervé	2 Impasse des Hortensias	ST AIGNAN
6	QUERE Alain	2 Botcol	ST AIGNAN
7	LE GUEHENNEC Nathalie	14 Rue du Blavet	ST AIGNAN
8	MONTAUFRAY Régine	1 Toulhouet	ST AIGNAN
9	VALY Lionel	6 Rue de la Lande	ST AIGNAN
10	DU PONTAVICE Stéphane	Forges des Salles	PERRET (22)
11	CURTIS Rodney	Lande de Boloré	ST AIGNAN
12	BAUDIC Prosper	1 La Lande de Bézidel	ST AIGNAN

VOTE : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

2 – RÉFÉRENT ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ INTERCOMMUNALE (Délibération 38/2026)

Dans le cadre du projet Terr'Endro pour la transition écologique du territoire, Pontivy Communauté s'est lancé dans la création d'un Atlas de la Biodiversité Intercommunal (ABI) se déroulant sur 3 ans de 2024 à 2027, en partenariat avec les communes volontaires du territoire et avec le soutien financier de l'Office français de la biodiversité.

Cette démarche s'inscrit dans une politique nationale visant à améliorer la connaissance de la biodiversité locale et à intégrer les enjeux environnementaux dans les politiques publiques et les projets d'aménagement du territoire.

L'ABI repose sur deux grands volets complémentaires :

- un volet scientifique comprenant :
 - la synthèse des données naturalistes existantes,
 - la réalisation d'inventaires complémentaires sur plusieurs groupes d'espèces et habitats (flore et habitats naturels, mammifères, amphibiens, orthoptères notamment),
 - l'identification des secteurs à enjeux et des zones nécessitant une meilleure connaissance ;
- un volet pédagogique et participatif comprenant :
 - des animations et actions de sensibilisation à destination du grand public, des scolaires et des acteurs locaux,
 - des temps de concertation,
 - l'élaboration d'un plan d'actions communal et intercommunal en faveur de la biodiversité.

À l'issue des inventaires et des concertations, un programme d'actions concrètes sera défini, pouvant notamment concerner :

- la restauration et la préservation des milieux naturels,
- la protection du bocage et des mares,
- l'amélioration des continuités écologiques,
- la valorisation pédagogique des espaces naturels,
- l'intégration de la biodiversité dans les projets communaux.

Afin d'assurer un suivi efficace du projet et de faciliter les échanges entre la commune, Pontivy Communauté, les prestataires et les habitants, il est demandé à chaque commune participante de désigner un binôme référent composé :

- d'un élu,
- d'un agent ou technicien communal.

Ce binôme aura notamment pour rôle :

- d'assurer la transmission des informations relatives au projet ;
- de faciliter l'organisation des inventaires naturalistes et des actions de terrain ;
- de relayer les actions de communication et de sensibilisation auprès des habitants ;
- de participer au suivi et à l'élaboration du plan d'actions ;
- de constituer l'interlocuteur privilégié de l'équipe projet intercommunale ;
- de garantir une continuité dans le suivi de la démarche.

La désignation de ces référents apparaît indispensable afin d'assurer une bonne coordination entre les communes participantes et l'intercommunalité, ainsi que la réussite de l'Atlas de la Biodiversité Intercommunal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DÉSIGNE
 - en qualité de référent élu : **Madame Joëlle GONNET**
 - en qualité de référent agent / technicien : **Madame Sabrina LABBE**

- PRÉCISE que ces référents seront les interlocuteurs privilégiés de Pontivy Communauté pour le suivi de la démarche ABI ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

3 – DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT « INCENDIE ET SECOURS » (Délibération 39/2026)

La Loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 dite Loi MATRAS prévoit, en son article 13, qu'un correspondant incendie et secours doit être désigné dans chaque conseil municipal où il n'est pas désigné un adjoint au maire ou un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile en application de l'article L. 731-3 du code de la sécurité intérieure.

Le décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022, publié au journal officiel du 31 juillet, crée l'article D731-14 du code de sécurité intérieure et vient rendre applicable cette disposition en précisant les modalités de création et d'exercice de cette fonction, qui n'ouvre droit à aucune rémunération supplémentaire.

Le correspondant incendie et secours sera l'interlocuteur privilégié du service départemental d'incendie et de secours sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies.

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du Conseil Municipal, le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du maire :

1. Participer à l'élaboration et à la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
2. Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
3. Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
4. Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

La désignation du correspondant incendie et secours devra permettre de mettre en place plus facilement les plans communaux de sauvegarde (PCS).

Il informera périodiquement le conseil municipal des actions menées dans son domaine de compétence.

Après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, le Conseil Municipal:

-DESIGNE **Monsieur Gilles CADORET** Correspondant « Incendie et Secours ».

VOTE : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

4 – SUBVENTION A FINANBULLE POUR LA NOCTAMBULLERIE 2026

Ce point a simplement fait l'objet d'un débat. Le montant de la subvention sera soumis au vote lors du prochain conseil municipal

Débat :

- ✓ *Monsieur le Maire : Je propose que nous échangions sur ce sujet lors de cette séance et je vais prévoir une rencontre avec le président de l'association afin de discuter de cette manifestation culturelle. L'association sollicite une subvention de 2 500 €.*

Compte tenu du montant demandé, cette aide représente un impact financier pour la commune. Je m'interroge donc sur l'importance de cet engagement au regard des autres subventions attribuées aux autres associations communales.

A titre de comparaison, l'association Timilin qui organise le Festival Paysage sur 4 jours du 1^{er} au 4 juillet prochain, ne coûtera rien à la commune.

- ✓ *Jordan ROBINEAU : « Tout le monde connaît la notoriété de ce festival et sait de quoi il s'agit. Il existe depuis plus de 10 ans. Il faudrait peut-être simplement réfléchir à l'attribution d'un autre montant »*
- ✓ *Solène VALY : « On pourrait attribuer ce type de subvention à une autre association l'année suivante afin que ce ne soit pas toujours la même qui en bénéficie »*
- ✓ *Monsieur le Maire : « La commune est là pour soutenir toutes les associations, chacune contribue à la vie locale et présente un intérêt pour les habitants mais nous devons rester très prudent sur les finances ».*
- ✓ *Nicolas SALAÜN : « La commune accompagne toutes les associations dans un souci d'équité, toutes les associations sont légitimes, notre rôle n'est pas de juger de la valeur de leurs projets et de dire si c'est bien ou pas »*
- ✓ *Solène VALY : « Le budget prévisionnel 2026 prévoit déjà la subvention de la commune et de Pontivy Communauté, donc si pas de subvention, l'association se retrouve en déficit »*

Monsieur le Maire clos le débat en indiquant qu'il va programmer une rencontre avec le président de l'association pour discuter sur cet événement, et que ce point sera inscrit à la prochaine séance pour décision.

9 – QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Jordan ROBINEAU a rappelé qu'en sa qualité de conseiller municipal, il ne dispose d'aucune délégation et qu'il exerce son mandat de manière indépendante.
Il demande des précisions sur le permis de construire de la SAS BOTHALEC BEGON à Le Quinquis pour la construction d'un digesteur destiné à une unité de méthanisation).
M. Le Maire explique avoir accordé le permis de construire à la suite de l'avis favorable émis par son prédécesseur.
Monsieur Jordan ROBINEAU demande pourquoi le permis a été accordé le 3 avril 2026 puis retiré le 30 avril 2026.
Monsieur le Maire précise que la décision ne relevait pas de sa compétence mais de celle de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) et donc des services de l'Etat. Il indique que le permis a été retiré à la demande du service urbanisme de Pontivy Communauté et que la décision est instruite par la DDTM.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée
M. Le Maire clos la séance

----- Séance levée à 20 h 50 -----

**Le secrétaire de séance,
Jordan ROBINEAU**

**Le Maire,
Guy GAUTIER**



Le Petit Journal

de Saint-Aignan

Projet de publication mensuelle

Commission Communication — Conseil Municipal — 18 Mai 2026

Saint-Aignan en quelques chiffres



637 habitants — 299 ménages



0% de couverture fibre (FTTH)
De nombreuses zones blanches



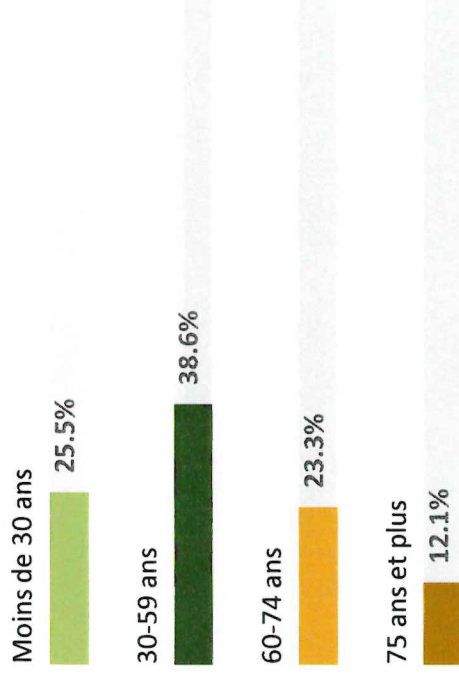
Commune classée France Ruralités
Revitalisation (ZFRF)

→ Plus d'1 habitant sur 3 a plus de 60 ans :
un public souvent éloigné du numérique.



À Saint-Aignan : 35,6% de la population a plus de 60 ans (âge médian : 51 ans). 0% de couverture fibre optique. Nos habitants les plus fragiles n'ont pas accès à l'information municipale en ligne.

Répartition par âge



Source : INSEE 2023

Notre réponse : Le Petit Journal

Une publication mensuelle au format A5

- Informer les habitants éloignés du numérique
- Compléter (et non remplacer) la communication digitale
- Créer un lien direct entre élus et habitants
- Offrir une information locale de proximité
- Un format facile à afficher sur le frigo avec des magnets

Format & Caractéristiques

Format : A5 (14,8 x 21 cm), en couleur, recto-verso, sur papier recyclé

Périodicité : Mensuelle

Contenu : Événements, travaux, vie locale

Cible : Tous les foyers (environ 300 ménages)

Distribution : Par les élus, par quartier

La maquette : les rubriques envisagées



Edito

Tribune de l'édile ou d'un élu local



Agenda du mois

Événements, cérémonies, animations,
vide-greniers...



Travaux & aménagements

Chantiers en cours, projets



Vie municipale

Décisions du conseil, actualités de la mairie



Vie associative

Activités des associations, appels à
bénévoles



Infos pratiques

Horaires, contacts, alertes, numéros utiles

Les rubriques seront modulables selon les mois
en fonction des informations disponibles

Exemple de la maquette de juin

N°1 | JUIN 2026 |

Le petit journal

AR GAZETENNIG

Edito [Le mot du maire]

Chères Saint-Aignaises, chers Saint-Aignans,
À l'heure où tout semble passer par les écrans, votre municipalité a cœur de ne
laisser personne sur le bord du chemin. Cette nouvelle lettre d'information, que vous
tenez entre les mains, est la vôtre. Chaque mois, elle vous apportera l'essentiel de ce
qui fait battre le cœur de notre commune : l'agenda des événements, l'avancée des
travaux... Le printemps s'est installé sur les bords du lac de Guerlédan, et avec lui, le
plaisir de nous retrouver lors de nos prochaines manifestations.

Au plaisir de vous croiser dans nos rues ou à la mairie.
Guy Gautier - Maire de Saint-Aignan

L'Agenda du mois [Fêtes et événements culturels]

- dimanche 31 mai - Fête des Mères et le dimanche 21 juin - Fête des Pères
- dimanche 31 mai - kermesse de l'école : jeux, joute, maquillage de 11h à 18h à l'espace Emile Le Lan (aire d'accueil des camping-cars) - Repas sur place (cochon grillé...) à réserver au 06 85 37 94 26 (Amicale laïque)
- vendredi 5 juin - portes ouvertes de l'école de Saint-Aignan de 16h30 à 18h30, avec un atelier de gravure sur bois ouvert à tous (Amicale laïque)
- vendredi 12 juin - Balade contée. Départ 17h 17h30 ou 18h - Rendez-vous devant l'école (Amicale laïque)
- samedi 20 juin - fête de la musique à Saint-Aignan (mairie)
- dimanche 21 juin - vide grenier de 8h à 18h à l'espace Emile Le Lan (aire d'accueil des camping-cars) - buvette + petite restauration + vente de plantes dans une ambiance musicale, réservations au 07 08 25 71 (Amicale laïque)
- Dimanche 28 juin - "Guerlédan à la nage" (Anse du Sordan). Restauration possible

News des voisins ... [ça bouge aussi ailleurs]

- Descente du lac de Guerlédan, 25 mai à partir de 10h 30, à l'abbaye de Bon Repos
- Vide grenier, Cléguerec, 7 juin de 9h à 17h30 au terrain de sport
- Vide grenier, Bon Repos sur Blavet, 7 juin de 9h à 17h (Les amis de ti an diskuzh)
- "fête de l'été", Neuliac, 19 juin à partir de 19h, parc du bourg



Infos TRAVAUX [ça bouge dans nos rues]

- Durant les travaux agricoles, des panneaux de signalisation seront installés sur les routes concernées, donc prudence !
- Les travaux de fauchages des bords de chaussées ont commencé, soyez donc vigilants !
- Pour reboucher les nids de poule sur la voirie, des travaux d'entretien à froid auront lieu prochainement (fin mai/ début juin) sur les routes concernées
- Un métrage point à temps sera entrepris cet été sur nos routes, ce qui pourra occasionner des gênes ponctuelles.

Zoom sur ...

Eiam suscipit, est sit amet suscipit sodales, est neque suscipit erat, nec suscipit sem enim eget leo. In porttitor rutrum leo. Ut eget leo.
Nulla quis nibh. Proin ac pede vel ligula facilisis gravida. Phasellus purus. Eiam sapien. Duis diam urna, localis ut, vehicula ac, varius sit amet, mi. Donec id nisl. Aliquam erat volutpat. Integer fringilla. Duis lobortis, quam non volutpat suscipit, magna sem consequat libero, ac hendrerit urna ante id mi. Quisque commodo facilisis tellus. Integer sodales lorem sed nisl. Morbi consectetur mauris quis odio. Ut dolor lorem, viverra vitae, viverra eu, euismod nec, enim. Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit.
Morbi nisl eros, dignissim nec, molestuada et, convallis quis, augue. Vestibulum ante ipsum primis in faucibus orci luctus et ultrices posuere cubilia Curae; Proin aliquam, leo at luctus tempus, eros lectus eleifend massa, quis sollicitudin erat

Infos pratiques

- Horaires de la mairie : Lundi - Jeudi - 9h-12h/14h-17h ; Mercredi, Vendredi - 9h-12h
- Horaires des Maires samedi matin de 10h-12h
- Rencontres avec le maire sur rendez-vous
- Horaires de la bibliothèque : Mercredi 17h-18h30 ; Samedi 10h-12h

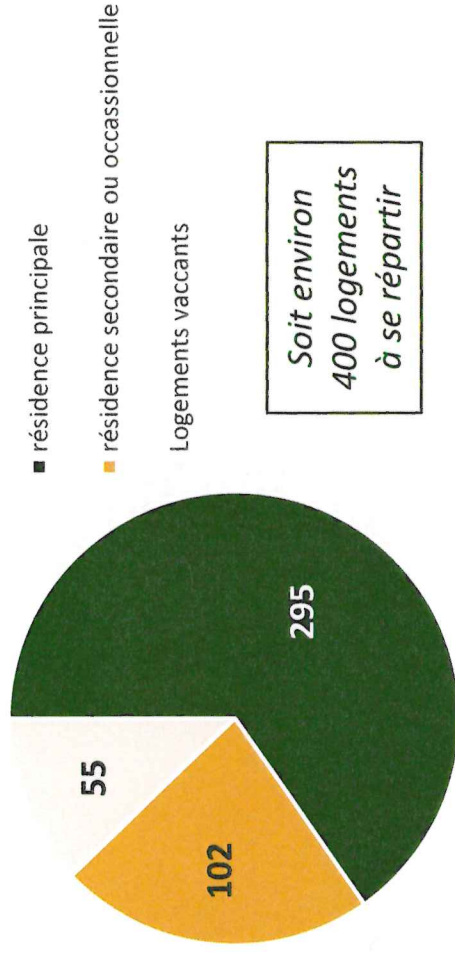
10 rue de la mairie 53400 SAINT-AIGNAN
Tél : 02 97 27 56 30
E-mail : mairie@saint-aignan.bzh
Site Internet : www.saint-aignan.bzh
Page Facebook : guineaiguade

Une info, un message à envoyer dans le "petit journal",
n'hésitez pas à nous contacter avant le 20 de chaque mois à la mairie ou par mail

Un lien direct : distribution par les élus

Rapprocher les élus des habitants

- Chaque élu distribue dans son quartier de résidence
- Occasion d'échanges directs avec les habitants
- Identification des personnes isolées
- Remontée d'informations du terrain



Proximité

Un contact humain lors de la distribution quand c'est possible



Économie

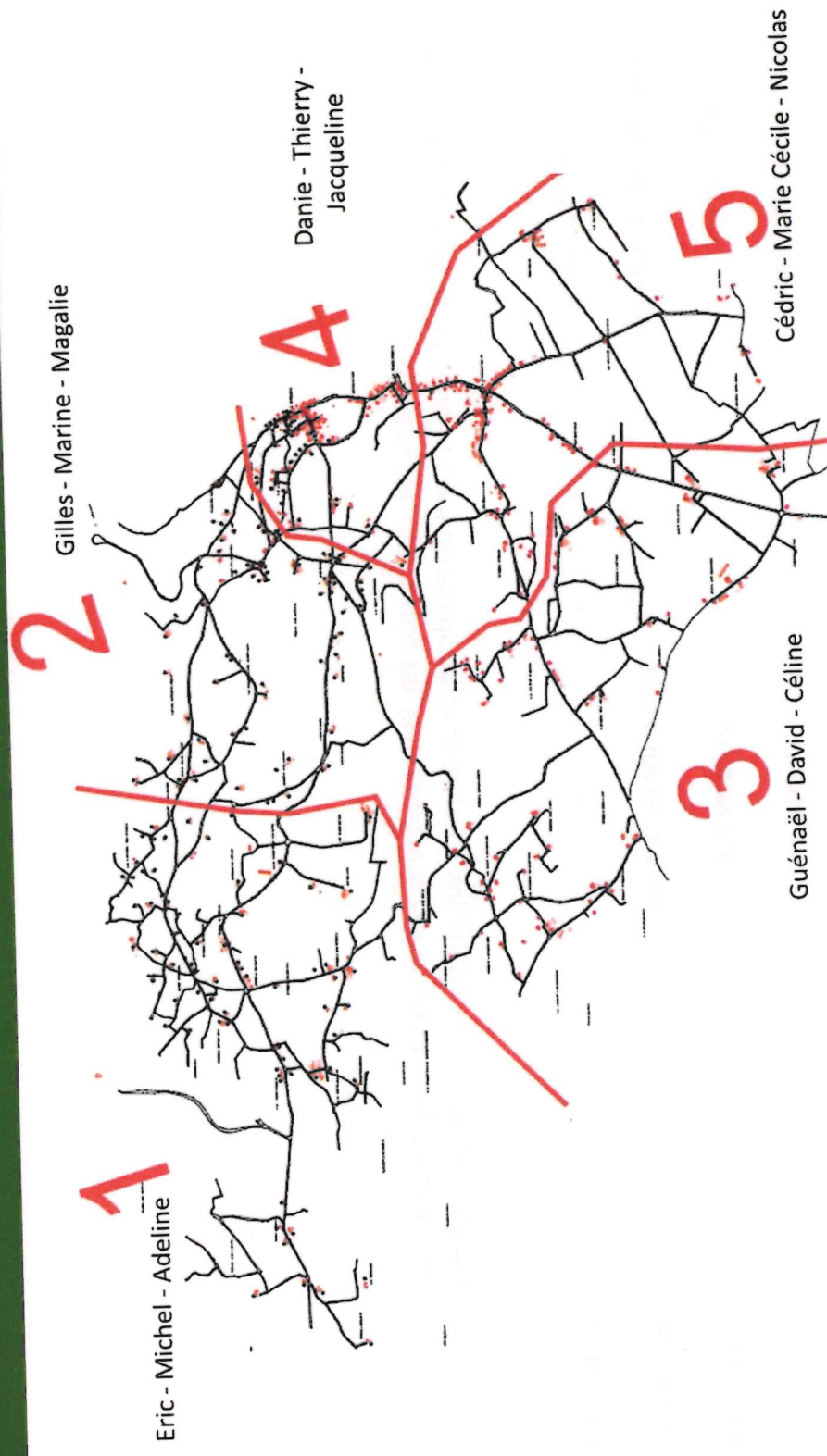
Format A5 plus économe



Efficacité

Distribution ciblée, retour immédiat

Secteurs de distribution



Un coût maîtrisé

Comparaison des coûts de communication

	Bulletin municipal (situation actuelle)	Le Petit Journal (projet)
Format	A4 — 20-24 pages	A5 — 2-4 pages Papier recyclé
Fréquence	2 fois / an	Mensuel (11 n° / an)
Impression	803,88 € / n°	57,60 € / n°
Distribution	Dans la boîte aux lettres	En main propre par les élus
Conception	-	En interne (par la commission)

Bénéfice à la clé : la suppression d'un des 2 bulletins municipaux annuels finance en grande partie le Petit Journal.
La distribution par les élus renforcera la proximité avec les habitants sans surcoût.

Détails du devis par numéro

SARL COPYPLAN
2 Rue Murengo
92500 Neuilly
Tél : 01 47 73 20 07
Site web : www.copyplan64.fr
Email : contact@copyplan64.fr



Mairie SAINT AIGNAN
Le Bourg
56480 SAINT AIGNAN

Devis

Coût annuel approximatif : moins de 700€

Número	Date	Code client	Date de validité	Mode de règlement	N° de TVA intracom
DE00002205	22/04/2025	CL00010	22/05/2026		

Code	Description	Qté	P.U. HT	Montant HT	TVA
	LETRE MANUELLE : Impression recto verso couleur Papier recyclé blanc 80 grs Format A5 (100 exemplaires)	1,00	48,000	48,00	20,00

Devis global. Les prix TTC sont calculés sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation de ces taux sera reportée sur les prix.

Taux	Base HT	Montant TVA
20,00	48,00	9,60

Total HT	48,00
Total TVA	9,60
Total TTC	57,60
Acomptes	0,00
Net à payer	57,60 €

Rev : 487731000016 - JPE : 82102 - RCS : 48773205 - N° TVA intracom : FR0448773205 - Capital : 10 000,00 €

15/09

[400 exemplaires, papier recyclé, recto-verso, impression couleur]

Total HT	48,00
Total TVA	9,60
Total TTC	57,60
Acomptes	0,00
Net à payer	57,60 €

Remplacement d'un bulletin municipal

AVANT

- 2 bulletins municipaux / an
- Format A4, 20-24 pages
- Coût d'impression élevé
- Distribution souvent impersonnelle
- Information tous les 6 mois



APRÈS

- 1 bulletin municipal / an (bilan annuel en hiver)
- Le Petit Journal mensuel (A5)
- Impression économique (petit format)
- Distribution personnalisée par les élus
- **Information chaque mois !**

Fonctionnement optimal



Edito

Court texte (6-7 lignes)
à rédiger chaque mois par le maire
ou un des élus,
Sur une information ciblée et précise



Agenda du mois



Travaux & aménagement

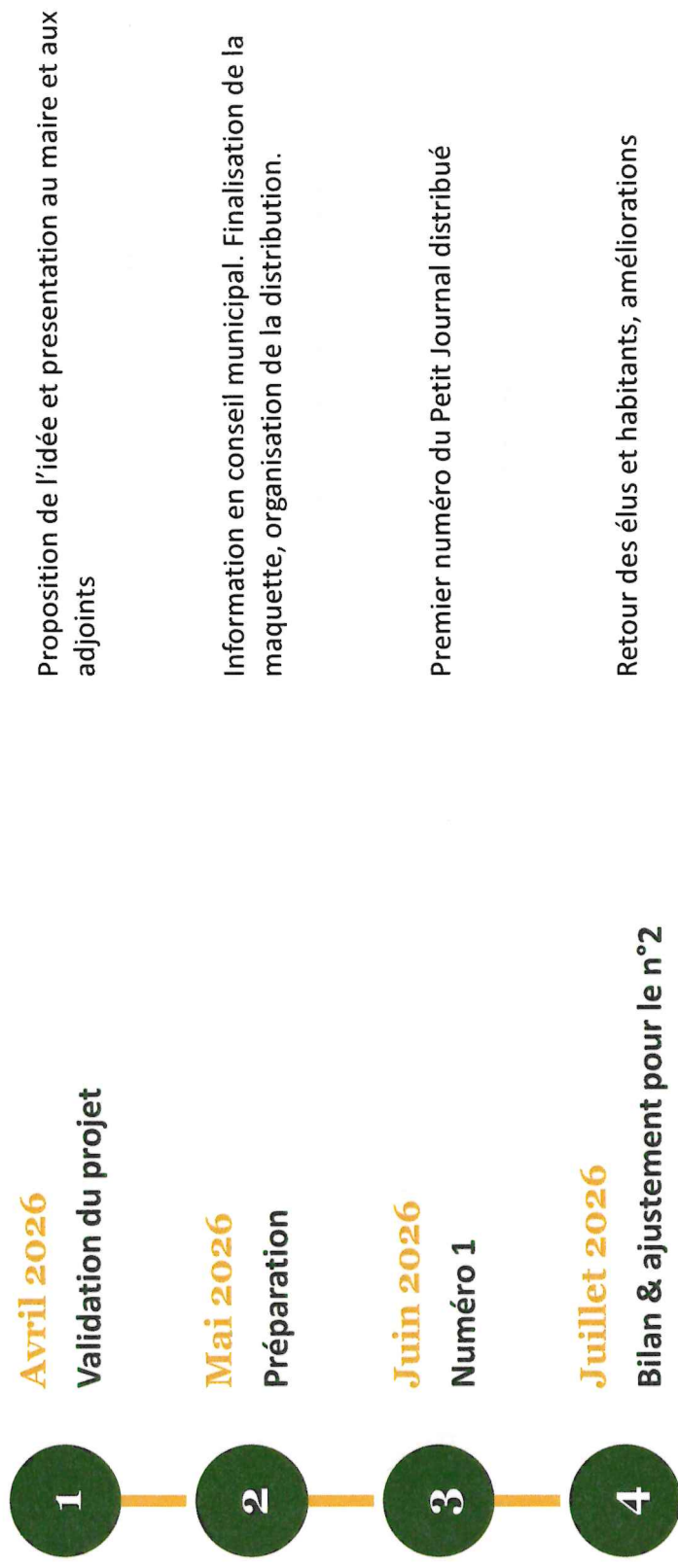


Vie municipal & associative

Les décisions importantes du conseil,
Les travaux et aménagements prévus sur le mois à venir,
Les infos des associations et des différentes commissions
doivent remonter soit à la mairie qui nous retransmit
soit directement à la commission communication

Les informations devront impérativement nous être transmises au plus tard **pour le 20** de
chaque mois afin de compléter le document et le transmettre à impression rapidement
et permettre sa **distribution à partir du 25** de chaque mois

Calendrier de mise en place



Le Petit Journal :

un investissement modeste pour un lien fort



Toucher 100% des foyers,
y compris les plus isolés



Coût maîtrisé grâce à la
suppression d'un bulletin



Renforcer le lien
élus-habitants

Nous sollicitons votre avis et vos retours

Commission Communication — Saint-Aignan